

Avocat

Lévis, le 28 avril 2016

2843, rue des Berges Lévis (Québec) G6V 8Y5

Téléphone : 418 903-6886 Cellulaire : 418 928-1971 Télécopieur : 418 650-7075

Courriel: pelletierpierre@videotron.ca

Par courriel, courrier et dépôt au SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire RÉGIE DE L'ÉNERGIE Tour de la Bourse, C.P. 001 800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bur. 255 Montréal QC H4Z 1A2

OBJET : Demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport

d'électricité relative à la construction d'une ligne à 320 kV et à l'installation

d'équipements au poste des Cantons

Dossier: R-3956-2015

Argumentation amendée de l'AQCIE et du CIFQ

Chère Consoeur,

L'AQCIE et le CIFQ ont produit le 26 avril 2016, selon l'échéancier prescrit, leur argumentation dans ce dossier.

Le Transporteur a demandé un délai pour produire sa réponse aux argumentations le 28 avril plutôt que le 27 prévu à l'échéancier.

Depuis la production de leur argumentation, les Intervenants ont constaté avoir négligé d'attirer l'attention de la Régie sur un élément important à considérer dans l'application des modalités du calcul de l'allocation maximale et sollicitent en conséquence l'autorisation de la Régie pour produire une argumentation amendée dont le texte est joint à la présente. Les Intervenants n'auraient évidemment aucune objection dans ce contexte à ce que le délai de réplique du Transporteur soit étendu au 29 avril.

Je joins huit exemplaires de l'Argumentation amendée de l'AQCIE et du CIFQ.

Je vous prie d'agréer, chère Consoeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

(s) Pierre Pelletier

## **Pierre Pelletier**

PP/sb

p.j.

c.c. Me Yves Fréchette